

PJ 75/14

1 septembre 2014 Original : Français

Comité de Projet 8<sup>e</sup> réunion 22 septembre 2014 (11h00) Londres (Royaume-Uni)

Renseignements de base sur la Présentation de projets afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café

#### Contexte

Le présent document intitulé "Renseignements de base sur la présentation de projets afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café" donne des renseignements sur la présentation des propositions de projets susceptibles d'obtenir des financements. Ce document est une révision de la version précédente (EB-3573/96 Rev. 4), et tient compte des changements intervenus dans le mode de financement du Fonds commun pour les produits de base ainsi que la nécessité de diversifier les sources de financement des projets.

## Mesure à prendre

Le Comité est prié <u>d'approuver</u> ce document.

# RENSEIGNEMENTS DE BASE SUR LA PRÉSENTATION DE PROJETS AFIN D'OBTENIR LE SOUTIEN FINANCIER NÉCESSAIRE AUX ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU CAFÉ

#### Introduction

- 1. En se fondant sur l'expérience acquise depuis 1995, l'Organisation internationale du Café (OIC) a décidé de fournir aux Membres une nouvelle version des renseignements de base concernant la préparation des projets présentés au Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et à d'autres bailleurs de fonds à des fins de financement. Le présent document tient compte des récents changements dans la politique de financement du Fonds commun et de la nécessité de diversifier les sources de financement des projets relatifs aux activités associées au café.
- 2. Il convient de rappeler qu'au cours des dix-neuf dernières années les facilités de financement offertes principalement par le FCPB ont permis à l'Organisation de mettre en œuvre dans les pays Membres, 38 projets d'un coût total de 104 million de dollars États-Unis, essentiellement sous forme de dons. Sur la base du manuel de préparation et de gestion des projets élaboré par le Fonds commun, l'organisation avait préparé son propre guide, donnant les informations de base aux Membres concernant la présentation des projets. Aussi, le présent document donne-t-il des orientations suivant deux modes de financement de projet dont le financement sous forme de prêts remboursables pour les activités génératrices de profits, et le financement sous forme de don octroyé principalement par les bailleurs de fonds ou dans le cadre d'aides bilatérales en faveur des pays Membres. Dans les deux cas, l'objectif de ce document est de faciliter l'analyse des propositions, tout en réduisant les coûts et le temps nécessaire à leur préparation. Il s'agit également de s'assurer, en effet, que les propositions de projets sont conformes au format que requiert le Fonds commun et qu'elles sont présentées dans le respect de la séquence de traitement optimale et du calendrier fixé par l'OIC et le FCPB en vue de l'examen des propositions de projets.
- 3. Le document comporte trois sections :
- Critères établis par le Fonds commun afin d'avoir accès aux ressources du FCPB pour le financement de projets;
- II. Rôle de l'OIC dans le cadre des projets de développement
- III. Recommandations à prendre en considération par les pays soumissionnaires de projets

# I. CRITÈRES ÉTABLIS PAR LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE AFIN D'AVOIR ACCÈS AUX RESSOURCES DU FCPB POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS

- 4. Le FCPB est une institution intergouvernementale autonome et financière qui a été créée dans le cadre des Nations Unies afin de favoriser le développement économique des producteurs de produits de base et de contribuer au développement de la société dans son ensemble. Conformément à sa politique d'orientation vers le marché, le Fonds se mobilise pour des activités associées à des projets de mise en valeur de produits de base financées à partir de ses propres ressources.
- 5. Malgré le changement du mode d'intervention qui privilégie l'octroi de crédit par rapport aux dons, le FCPB reste le principal pourvoyeur de fonds pour le financement des projets de développement des produits de base. Le Fonds a clairement précisé les types de soutien qu'il envisage de donner et les parts de financement qu'il fournit en fonction du genre de projet impliqué. Il indique également les types de projet qu'il est en mesure d'appuyer et la nature de son intervention. Désormais, le FCPB octroie des fonds sous forme de prêts avec une infime part de subvention pour supporter les activités de prêts. Le soumissionnaire du projet doit être en mesure de fournir des ressources de contrepartie représentant au moins 50% du coût total du projet.
- 6. Le financement du Fonds commun vise à soutenir le potentiel de production, transformation, commercialisation des produits de base en vue de réduire la pauvreté dans les zones rurales et promouvoir l'entreprenariat dans les communautés rurales. Les projets doivent également être commercialement viables et générateurs de ressources financières afin d'assurer leur durabilité. L'annexe 1 donne les détails des nouveaux critères de présentation de projet devant bénéficier des soutiens financiers du FCPB.
- 7. Une autre importante innovation dans le mode d'intervention du FCPB est que les projets peuvent être soumis directement par n'importe quelle entité ou structure, notamment les organisations non gouvernementales, les organisations de producteurs, les entreprises publiques ou privées. Néanmoins, il est conseillé de passer par des organismes internationaux de produits de base pour bénéficier de leur expertise et avoir toutes les chances de présenter des projets viables. Aussi, pour maintenir le contrôle des propositions de projets soumises au FCPB, l'OIC pourrait-elle jouer l'intermédiation dans le cas des projets relatifs au café.
- 8. Enfin, les propositions de projet sont rédigées de façon simple en répondant aux vingt questions du formulaire de soumission de projet (Annexe 2). Après réception des propositions de projet suivant le calendrier établi par le Fonds commun le processus d'approbation se fait en deux étapes. Le Comité consultatif du FCPB procède à un premier examen des propositions sur la base des réponses aux vingt questions contenues dans le

formulaire de soumission. Pour les projets sélectionnés, une présentation détaillée est ensuite demandée afin d'obtenir l'approbation définitive. Au cours de cette seconde étape, le FCPB peut aider le soumissionnaire à mieux présenter sa proposition. Les propositions finales sont alors soumises au Conseil d'administration du FCPB pour décision.

9. Contrairement aux pratiques antérieures, le cycle d'analyse des propositions de projet ne dépasse pas 1 an. Il convient de noter que les organes de décision du FCPB se réunissent deux fois dans l'année, notamment janvier et juillet pour le Comité consultatif, et avril et octobre pour le Conseil d'administration. Les propositions de projet sont soumises selon la publication de l'appel d'offre par le secrétariat du FCPB qui en organise deux fois par an (généralement en avril et en octobre).

#### II. RÔLE DE L'OIC DANS LE CADRE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

- 10. L'OIC doit renforcer son rôle de point focal et de facilitatrice des activités de développement de l'économie caféière dans les pays Membres. Dans l'ancienne formule d'intervention du FCPB, l'OIC était l'Organisme international de produit (OIP) chargé du café et était, à ce titre habilitée à soumettre officiellement des projets au FCPB. En qualité d'OIP, l'Organisation était responsable de la priorité accordée aux projets, de leur formulation et de leur supervision.
- 11. Désormais l'intervention de l'OIC devra être renforcée sur trois axes principaux, afin de maintenir son statut de point de convergence de toutes les questions relatives au café. Il s'agit notamment de l'évaluation technique des propositions de projets ou de notes conceptuelles, de l'assistance à l'élaboration des propositions de projets et de la recherche de financement des projets.

## A – Évaluation technique des propositions de projet ou notes conceptuelles

- 12. Le secrétariat de l'OIC est en charge de faire une première évaluation technique des propositions de projets afin de donner des orientations précises au Sous-comité virtuel. Cette évaluation technique doit tenir compte des critères soit du Fonds commun, premier partenaire financier de l'Organisation, ou d'autres bailleurs de fonds.
- 13. Le secrétariat devra proposer au Comité de projets les critères d'évaluation des projets par le Sous-comité virtuel et en assurer des révisions périodiques selon les conditions des bailleurs de fonds.

# B – Assistance technique dans l'élaboration des propositions de projets

14. Le secrétariat de l'OIC collabore avec les pays Membres pour l'élaboration des projets une fois que la note conceptuelle est approuvée par le Conseil/Comité de projet ou lorsqu'il convient d'améliorer la rédaction des propositions de projets.

## C – Recherche de financement des projets

15. Le secrétariat de l'OIC aide à l'identification des sources de financement des projets, notamment des projets qui ne peuvent pas être pris en compte par le FCPB, notamment des projets visant l'encadrement des producteurs, la lutte contre les maladies et pestes des caféiers, l'amélioration de la productivité et de la qualité, etc. De par leur nature, ces projets ne génèrent pas de rentabilité financière et commerciale immédiate pour bénéficier du financement du FCPB. Aussi, l'Organisation devra pouvoir établir des relations étroites avec des institutions financières et de développement.

#### III. RECOMMANDATIONS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION PAR LES PAYS SOUMISSIONNAIRES DE PROJETS

- 16. Les propositions de projets doivent obtenir l'engagement officiel et leur présentation par le gouvernement d'un pays Membre parrainant le projet. Les auteurs de propositions peuvent être des gouvernements ou des institutions publiques des pays Membres, des associations commerciales ou des associations de consommateurs, des organisations internationales ou des ONG, des organisations de producteurs, des autorités scientifiques ou d'autres experts ou encore tout autre type d'organisation dans la chaîne de valeur du café.
- 17. Les propositions de projets doivent indiquer clairement les activités pouvant générer des profits financiers lorsqu'il s'agit des financements du Fonds commun ou d'autres sources de financement sous forme de prêts remboursables.
- 18. Les propositions doivent être de nature à promouvoir la durabilité de l'économie caféière. Elles doivent également s'intégrer dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou de développement du secteur du café.
- 19. La proposition de projet doit identifier une personne ressource pouvant aider le secrétariat de l'OIC dans la recherche de financement tout en servant de courroie de transmission entre le secrétariat et le gouvernement ou les autorités caféières du pays soumissionnaire. Cette personne ressource pourrait en cas de besoin fournir des réponses appropriées aux préoccupations des bailleurs de fonds.
- 20. Pour conclure, il convient de noter la nécessité d'établir un contact régulier avec les représentants/délégués du pays soumissionnaire dans les instances des institutions financières internationales de développement. Dans le cas du Fonds commun par exemple, il s'agira de maintenir le contact avec les gouverneurs ou suppléants.

#### **Annexes**

Les annexes I et II sont extraites des documents publiés par le FCPB et peuvent être obtenues à partir de son site web : <a href="https://www.common-fond.org">www.common-fond.org</a>

# PROCÉDURE DE SOUMISSION DE PROPOSITION POUR FINANCEMENT PAR LE FCPB

#### Dossier de soumission

#### **Délais**

- 1. Les propositions reçues seront soumises à un processus d'approbation en deux étapes. La date limite de réception des propositions est le []¹. Aucune proposition reçue après la date limite ne sera acceptée.
- 2. Les propositions répondant à des critères prédéterminés seront transmises au comité consultatif technique du FCPB, c'est-à-dire le Comité consultatif (CC), qui les examinera. Le CC décidera et classera par ordre de priorité les propositions qu'il retiendra pour la deuxième étape, au cours de laquelle elles seront étudiées et formellement approuvées par le Conseil d'administration du FCPB. Les candidats dont la demande de soutien financier auprès du FCPB aura été jugée favorablement par le Comité consultatif seront informés que leur candidature a été retenue pour la deuxième étape. Il pourra éventuellement leur être demandé de soumettre un dossier plus complet pour l'intervention proposée, dans les formats prescrits par le FCPB et accompagné de tous les documents connexes pour examen par le Conseil d'administration du FCPB.

# L'approche du FCPB

- 3. Le but du FCPB est de concrétiser le potentiel de production, de transformation, de fabrication et de commerce des produits de base au bénéfice des pauvres. Le FCPB soutient la mise en œuvre d'interventions qui:
  - i. Sont innovantes et ciblent de nouveaux débouchés dans le secteur des produits de base aboutissant à une croissance axée sur les produits de base, à la création d'emplois, l'augmentation des revenus des ménages, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire;
  - ii. sont évolutives, commercialement viables<sup>2</sup> et financièrement durables<sup>3</sup>,
  - iii. ont un impact socio-économique positif et mesurable sur les parties prenantes des filières des produits de base ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Information à fournir par l'OIC au moment de la soumission de la proposition de projet.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Une intervention commercialement viable génère de manière constante des revenus suffisants pour couvrir les coûts. Les subventions ou dons, même ceux qui sont fournis sur une base récurrente, ne peuvent pas être considérés comme étant un revenu commercial.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La viabilité financière est démontrée par l'obtention d'un financement commercial (des actions ou des titres de créance) et par le fait d'être à jour sur tous les remboursements.

- iv. développent des liens plus étroits avec les marchés existants ou créent de nouveaux marchés le long de la chaîne de valeur ;
- v. améliorent les services financiers aux producteurs de produits de base et aux entreprises fondées sur les produits de base; et
- vi. favorisent la génération de connaissances et la diffusion d'informations.

#### Objectifs des projets du FCPB

4. Les interventions financées par le FCPB ont les objectifs suivants :

#### Social

(i) Créer des emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, augmenter les revenus des ménages, réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire.

# Économique

(ii) Favoriser la production et la productivité, accroître la valeur ajoutée à l'échelon local; améliorer la compétitivité des producteurs, des organisations de producteurs et des petites et moyennes entreprises; soutenir le développement du secteur financier.

#### Créer des partenariats

(iii) Établir des collaborations efficaces et rentables entre producteurs, industriels, gouvernements, organisations de la société civile et autres parties prenantes pour un développement fondé sur les produits de base.

# Type de projets

5. Le FCPB soutient toutes les interventions innovantes visant les produits de base sur l'ensemble de la chaîne de valeur qui impliquent les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux. L'intervention proposée devrait avoir un impact positif sur les parties prenantes des filières des produits de base, c'est-à-dire générer des emplois, augmenter les revenus, réduire les coûts, et/ou améliorer la productivité. Le FCPB privilégie les interventions qui sont prometteuses en termes de viabilité commerciale et de viabilité financière et qui apportent la preuve que les organisations concernées ont les capacités techniques, managériales et financières pour exécuter l'intervention et atteindre les objectifs ciblés dans les délais fixés.

6. Le FCPB cible le "chaînon manquant" dans le transfert de technologie et de connaissances et dans les modalités de financement, c'est-à-dire qu'il fournit les liens nécessaires au transfert de technologie et d'information technique et qu'il vient combler l'absence de financement et de capital-risque.

#### **Domaines soutenus**

- 7. Le FCPB vise un soutien à chaque maillon de la chaîne de valeur des produits de base, c'est-à-dire l'augmentation de la production et de la productivité, renforcement de la valeur ajoutée, amélioration de l'accès aux marchés et réduction des risques par un financement de mesures et d'actions innovantes. Les domaines ciblés spécifiquement sont:
  - Production, productivité et amélioration de la qualité;
  - Transformation et valorisation;
  - Différenciation des produits;
  - Diversification;
  - Marketing;
  - Transfert de technologie et mise à niveau;
  - Introduction de mesures pour minimiser les risques physiques liés à la commercialisation et aux transactions ;
  - Facilitation des financements commerciaux ;
  - Gestion des risques

#### **Institutions partenaires**

- 8. Le FCPB soutient les organisations et entreprises impliquées dans les filières des produits de base. Grâce à son soutien financier, le FCPB cherche à promouvoir l'innovation afin d'encourager les organisations et entreprises établies à développer leurs activités de base de façon à créer des débouchés supplémentaires pour les produits de base et les parties prenantes le long des filières des produits de base.
- 9. Les organisations partenaires du FCPB peuvent être des institutions de développement bilatérales et multilatérales, des coopératives, des organisations de producteurs, des petites et moyennes entreprises, des sociétés de transformation et de négoce, et des institutions financières locales qui:
  - opèrent au niveau des chaînes de valeur des produits de base ou fournissent des services financiers aux petits entrepreneurs, PME, coopératives, organisations de producteurs;

- ont un plan clair axé sur le développement et/ou la diversification de leur production / services;
- sont en mesure d'investir dans la chaîne de valeur pour réduire les coûts des transactions ou accroître les revenus des producteurs / transformateurs/ du stockage / de la commercialisation;
- ont un plan clair pour élargir leurs marchés aux niveaux local, national, régional et international, et
- ont les capacités techniques, managériales et financières pour mettre en œuvre l'intervention de manière efficace et efficiente.

#### Instruments de financement

10. Le financement du FCPB se fera principalement sous la forme de prêts, investissements en capital et quasi-capital, lignes de crédit et garanties. Un nombre limité de subventions seront données, si nécessaire, pour soutenir certaines activités nouvelles ou soutenir des projets financés par des prêts. Ces subventions étant destinées à des activités complémentaires telles que le développement de capacités, l'assistance technique, etc.

#### Montant du financement

11. Le soutien financier à l'une quelconque des interventions individuelles peut aller de 60 000 à 1 500 000 dollars EU en ciblant principalement les organisations lucratives et entreprises sociales opérant dans le secteur des produits de base. Le financement du FCPB sera de 7 ans (2 ans pour le décaissement des fonds du FCPB et 5 années supplémentaires pour le remboursement des dettes/prêts/ subventions remboursables etc.). La durée des investissements en capital peut être adaptée aux besoins spécifiques du projet.

### Impact escompté

Indicateurs spécifiques de développement pour un engagement individuel

- (i) Bénéficiaires et revenus:
  - Nombre de personnes à faibles revenus qui bénéficieront de l'intervention;
  - Bénéfice par personne sous forme de revenus en liquidités ou épargnes supplémentaires, à la fin de l'intervention proposée par rapport au contexte ex ante, c'est-à-dire si l'intervention n'était pas réalisée.

## (ii) Impact sur la chaîne de valeur:

- Nouvelles relations/liens entre différents acteurs de la chaîne de valeur créés;
- Combien de petites entreprises des chaînes d'approvisionnement existantes seront touchées et quels bénéfices elles en tireront;
- Étendue et impact de la duplication de l'intervention ailleurs et par d'autres.

#### (iii) Impact sur l'économie de marché

- Meilleure disponibilité des informations sur les marchés ;
- Amélioration des infrastructures physiques ;
- Renforcement des services (y compris l'accès aux financements) par les secteurs privé ou public;
- Développement de compétences techniques, commerciales et managériales

#### Critères de sélection

- 12. Les ressources du FCPB sont limitées, par conséquent chaque proposition sera évaluée pour en déterminer l'impact et l'efficacité. Le principe directeur pour évaluer si l'intervention mérite un soutien du FCPB sera la qualité de la proposition et non son coût. L'intervention devra stimuler la croissance, créer des emplois, accroître les moyens de subsistance et les revenus et réduire la pauvreté. Les principaux critères de sélection sont l'innovation, la qualité, l'impact potentiel, la prise en considération des bénéficiaires, la reproductibilité, la durabilité, la rentabilité, la facilité de gestion et la diffusion. Les objectifs doivent pouvoir être atteints dans les délais spécifiés. L'expérience antérieure du candidat constitue un critère de sélection important.
- 13. En particulier, chaque intervention sera évaluée en fonction des critères suivants:
  - Innovation;
  - Viabilité commerciale ;
  - Viabilité financière ;
  - Impact sur le développement ;
  - Son évolutivité et potentiel de croissance, notamment sa reproduction dans d'autres domaines et marchés ;
  - Viabilité environnementale et sociale.
- 14. Le FCPB sélectionnera les meilleures propositions pour l'intervention proposée qui contribueront le plus à faire avancer les buts et les objectifs du FCPB.

## Contribution de l'organisation candidate

15. L'organisation candidate doit fournir des fonds de contrepartie à partir de ses propres ressources (et celles de ses partenaires ou de tiers, par exemples des prêts bancaires) d'un montant au moins égal ou supérieur à 50% du coût total du projet. Les fonds de contrepartie fournis par l'organisation doivent être vérifiables et la moitié au moins doit être en numéraire; le restant peut être constitué de contributions en nature mesurables et vérifiables. Les contributions en nature peuvent inclure les salaires des personnels, équipement, les véhicules et autres éléments qui sont déjà détenus par l'organisation et sont dédiés spécifiquement à l'intervention proposée.

## Procédure d'approbation

## Étape I : Proposition initiale

16. Le dossier de soumission de proposition doit contenir une description de l'intervention et de l'organisation. La proposition doit contenir les informations suivantes : a) viabilité économique, b) impact potentiel sur le développement et impact de l'intervention proposée, et c) le rôle du FCPB dans la réalisation des objectifs de la proposition. La proposition initiale sera évaluée en interne par le Secrétariat du FCPB pour vérifier qu'elle est bien complète et qu'elle répond aux critères de base établis pour de telles propositions. Les propositions qui répondent à ces critères seront soumises à un processus d'approbation détaillé commençant par une évaluation par le CC.

#### Étape II : Proposition détaillée

17. Cette étape requiert la préparation et la soumission d'une proposition détaillée de la part de l'organisation sélectionnée. Au cours de cette étape, le FCPB peut entrer en contact avec l'organisation et l'aider à préparer une proposition détaillée qui peut inclure des visites aux soumissionnaires et aux sites d'intervention. L'implication du FCPB dans le processus ne garantit pas un financement de la proposition par le FCPB, mais son but est d'améliorer la qualité et l'adéquation de la proposition. Les propositions finales seront soumises au Conseil d'administration pour décision.

# Évaluation

18. Un système adapté de suivi et d'évaluation permettant de juger l'impact des interventions financées par le FCPB fera partie intégrante du financement par le Fonds. Des données de base relatives à chacune des interventions doivent être disponibles ou devront être recueillies afin de pouvoir démontrer l'efficacité et l'impact des interventions. A la fin de l'intervention, une évaluation des résultats et de l'impact sur le développement sera réalisée.

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROJET AU FCPB

#### Instructions générales pour remplir le formulaire de soumission

Le FCPB met à disposition une large gamme d'instruments financiers pour les interventions de soutien aux entreprises dans les secteurs agricoles et miniers dans les pays en développement qui, outre une saine rentabilité financière, fournissent aussi des retombées sociales mesurables.

Cette série de questions a été établie afin de permettre au Secrétariat du FCPB de procéder à une évaluation d'ensemble de l'intervention de soutien aux entreprises proposée, de sa viabilité financière et sa pertinence sociale, et de l'organisation exécutrice et son aptitude à mettre en œuvre l'intervention. Dans vos réponses aux questions, veuillez centrer vos réponses et les limiter aux informations qui sont pertinentes pour une telle évaluation.

Veuillez noter qu'à ce stade il n'est pas nécessaire de fournir une information détaillée. Si toutefois votre proposition est retenue pour l'Étape 2 de la sélection, il vous sera demandé de justifier toutes les informations fournies et de soumettre un plan d'activité détaillé ainsi que des données financières, etc.

## Veuillez fournir toutes les informations en anglais

- 1) Titre de l'intervention proposée faisant l'objet de votre demande de financement, et lieu de mise en œuvre (le FCPB finance des activités uniquement dans les Pays membres du FCPB. La liste des pays Membres peut être consultée sur le site Web du FCPB).
- 2) Nom de l'organisation et coordonnées/ Forme juridique (société, coopérative, ONG, etc., merci de spécifier)/ Indiquer l'année de création / Siège/ Nombre d'années d'activité.
- 3) Description des activités principales de l'organisation (500 mots maximum) incluant, en particulier, une liste des réalisations des trois dernières années en termes quantitatifs et financiers.
- 4) Montant du financement demandé en USD (veuillez spécifier la part de financement sollicitée auprès du FCPB, les besoins totaux en financement pour l'intervention proposée et comment ceux-ci seront couverts)

L'organisation candidate doit fournir des fonds de contrepartie à partir de ses propres ressources (et celles de ses partenaires ou de tiers, par exemples des prêts bancaires) d'un montant au moins égal ou supérieur à 50% du coût total du projet. Les fonds de contrepartie fournis par l'organisation doivent être vérifiables et la moitié au moins doit être en numéraire; le restant peut être constitué de contributions en nature mesurables et vérifiables. Les contributions en nature peuvent inclure les salaires des personnels, l'équipement, les véhicules et autres éléments qui sont déjà détenus par l'organisation et sont dédiés spécifiquement à l'intervention proposée.

Montant total nécessaire au financement	Dollars américains
de l'intervention	
dont:	
Financement FCPB	
Ressources propres de l'organisation	
Cofinancement	
Contributions en nature	
Total	

# 5) Type de financement recherché (prêt, participation au capital, autre type de financement)

Montant total des fonds demandés au FCPB	Dollars américains
dont:	
Prêt	
Participation au capital	
Don	
Autre type de financement	
Total	

## 6) **Description de l'intervention proposée**

- (i) Quelles sont les possibilités de développement commercial ?
- (ii) Décrire l'intervention et son objectif;
- (iii) Décrire succinctement le plan d'activités proposé ;
- (iv) Quel sera l'impact principal sur votre activité augmenter le chiffre d'affaires, réduire les coûts, élargir la base d'approvisionnement ou le transfert technologique ? Un autre type d'impact ? Veuillez préciser ;

- (v) Donner une liste des activités clés qui seront entreprises ;
- (vi) Ventilation des coûts attendus par catégories principales
- (vii) Produit ciblé et marché
  - 1. Quels seront les produits fabriqués, pour quels marchés destinés principalement à un marché local, national, régional, global ?
  - 2. Quel est le marché potentiel pour votre produit/service et dimension du marché ? Qui seront les clients ?
  - 3. Quelles sont les utilisations potentielles du produit et les circuits de distribution que vous envisagez d'utiliser?
  - 4. Performance antérieure de l'organisation nombre de ventes, nombre de clients, etc ;
  - 5. Fournisseurs actuels du produit. Qui sont actuellement ou seront vos principaux concurrents pour ce produit/service ?

# (viii) Opérations

- (a) Description succincte des opérations
- (b) Stabilité de la disponibilité des intrants : est-ce que les intrants pour les procédés de production sont disponibles ?
- (c) Quelles sont les règlementations sociales et environnementales pertinentes s'appliquant à l'intervention proposée? Veuillez donner des détails
- (d) Problèmes environnementaux potentiels. Veuillez fournir une description des problèmes éventuels et des plans d'atténuation que vous avez mis en place.
- (e) Comment les fonds mis à la disposition du projet seront-ils utilisés pour obtenir des résultats sur le plan financier et socioéconomique ?
- (f) Pourquoi l'intervention proposée réussira-t-elle ? Pourquoi votre modèle d'activité est meilleur que celui de vos concurrents ?
- (g) Indiquer un échéancier comprenant la date de démarrage proposée (l'engagement maximum de financement par le FCPB est normalement de 7 ans; 2 ans pour le décaissement + 5 ans pour le remboursement).

## 7) Détaillez la performance financière historique et projetée de votre organisation

- (i) Fournir des données sur l'organisation ainsi que (i) les bilans des trois dernières années, et (ii) les références bancaires et relevés bancaires des trois dernières années précisant les lignes annuelles de débit et de crédit.
- (ii) Fournir des informations spécifiques concernant l'impact projeté de l'intervention proposée sur la performance financière, y compris les projections de retour sur investissement, la période de remboursement.

- (iii) Inclure une projection des flux de trésorerie attendus pour les interventions proposées. Veuillez détailler les hypothèses sous-tendant ces projections. Étude de marché, etc.
- (iv) Donner une liste des facteurs déterminant la rentabilité et des mesures qui seront prises pour en tenir compte.
- (v) Quelles sont les garanties que votre organisation peut fournir sur le remboursement du financement demandé ? Veuillez donner des détails.

## 8) Organisation et gestion

- (vi) Capacité opérationnelle et expérience antérieure de l'entreprise.
- (vii) Envergure des opérations proposées par rapport aux opérations actuelles.
- (viii) Quels sont les plans de développement projetés avec l'appui du FCPB pour votre entreprise ?
- 9) Veuillez fournir un organigramme, comprenant des détails sur la structure de gestion et de propriété de votre organisation.
  - (i) Informations générales sur les parrains du projet et l'équipe de direction. Inclure le nombre d'employés et leur niveau d'éducation; indiquer s'ils participent au projet à temps plein/temporaire. Inclure le personnel temporaire.
  - (ii) Indiquer l'expérience antérieure de votre organisation/du personnel pertinente à la mise en œuvre de l'intervention proposée.
- 10) Protection douanière ou politique d'import/export ayant un effet sur les produits qui seront fabriqués. Autres informations pertinentes sur les entraves possibles aux opérations dues à des restrictions commerciales ?
- 11) Règlementation concernant les emprunts externes en matière de change et politique gouvernementale concernant le rapatriement des intérêts et du capital des emprunts.
- 12) Importance pour le secteur des produits de base

Veuillez préciser la pertinence du projet proposé pour le développement du secteur des produits de base (au niveau national).

13) Coordination avec les politiques nationales et les actions internationales

Quelles sont les politiques nationales qui ont un effet/favorisent votre activité?

Veuillez spécifier.

# 14) Impact sur l'innovation et le développement

En quoi l'intervention proposée est-elle innovante?

"Innovation" signifie un <u>nouveau</u> produit, service ou modèle d'entreprise qui est introduit dans un pays existant et/ou un produit, service ou modèle d'entreprise déjà existant qui est introduit dans un pays ou dans un groupe cible où il n'avait pas été testé auparavant.

## 15) Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse «SWOT»)

Quels sont les risques/menaces pouvant compromettre le succès de l'intervention proposée ? Comment sont-ils pris en compte ?

## 16) Durabilité des opérations et stratégie de sortie

Comment l'intervention restera profitable et durable une fois que seront épuisés les fonds apportés par le FCPB ?

## 17) Élargissement et effet multiplicateur

Comment le projet pourra-t-il être transposé à plus grande échelle ou reproduit ?

- 18) Quel est l'impact potentiel sur le développement de l'intervention proposée ? Comment l'entreprise envisage-t-elle de réaliser un impact sur le développement
  - (i) Économique
  - (ii) Social, et
  - (iii) la durabilité environnementale

Il convient de préciser ici la catégorie des bénéficiaires, une projection du nombre de bénéficiaires et la relation précise entre votre organisation et ces bénéficiaires (agriculteurs concernés, estimation des gains de productivité, bénéfices attendus pour les petits exploitants agricoles, etc.).

Veuillez noter que les renseignements requis ci-dessous au 18(a) sont obligatoires. Le FCPB n'examinera pas les demandes dans lesquelles ces informations ne figureront pas.

- 18(a) Indicateurs essentiels relatifs à l'impact sur le développement
  - (i) Bénéficiaires et revenus:
    - Nombre de personnes à faibles revenus qui bénéficieront de l'intervention.
    - Bénéfice par personne sous forme de revenus en liquidités ou d'épargne supplémentaires, à la fin de l'intervention proposée par rapport au contexte ex ante, c'est-à-dire si l'intervention n'était pas réalisée.

- (ii) Impact sur l'environnement:
  - identifier, prévoir, évaluer et réduire (le cas échéant) les effets de l'intervention proposée sur l'environnement
  - assurer la conformité avec les lois locales et normes sur l'environnement.
- 18(b) Indicateurs essentiels supplémentaires relatifs à l'impact sur le développement, applicables à l'activité proposée
  - (i) Impact sur la chaîne de valeur:
    - De nouvelles relations/liens entre différents acteurs de la chaîne de valeur seront-ils créés ?
    - Combien de petites entreprises des chaînes d'approvisionnement existantes seront touchées et quels bénéfices pourront-elles en tirer ?
    - Étendue et impact de la reproduction de l'intervention ailleurs et par d'autres à plus grande échelle
  - (ii) Impact sur l'économie de marché:
    - Plus large diffusion de l'information sur le marché
    - amélioration substantielle des infrastructures physiques,
    - augmentation des services (y compris l'accès au financement) soit du secteur privé ou public,
    - perfectionnement des compétences techniques, commerciales ou organisationnelles.

Indiquer si vous êtes disposé à enregistrer, suivre et faire rapport sur certains indicateurs de performance sociale tout au long de l'intervention.

19) Indiquez pourquoi l'intervention proposée ne peut pas être mise en œuvre sans un soutien du FCPB ou pourquoi le soutien du FCPB permettra e particulier d'aboutir à un résultat maximal pour l'intervention proposée.

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles cette intervention n'est pas financée par des banques / gouvernements / d'autres agences ? (préciser que sans le soutien du FCPB, l'activité ne sera pas possible)

20) Veuillez fournir toute autre information que vous considérez utile et pertinente pour l'évaluation de votre organisation ou de l'intervention proposée.